Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 23 FEV. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **04 février 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ILE DE LA REUNION

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 février 2015

L'an deux mil quinze, le 13 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. MONDON René – **Mme JULLIEN Marie Josée** a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **M. FERRERE Frédo** a donné mandat à M. DENNEMONT Michel – **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a donné mandat à M. BENARD Alex – **M. FORT Paul** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Au départ de Mme GRONDIN, le Maire a proposé la candidature de **M. RIVIERE Raphaël** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **RIVIERE Raphaël** est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. RIVIERE Raphaël** est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n° 2.
- **Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** a quitté la salle à la mise en discussion de cette affaire en donnant procuration à M. BENARD Alex.

& &
&

AFFAIRE N° 5/ Adoption du budget primitif 2015

- Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2015 :

	Dépenses : 1 374 726	**Recettes : 1 374 726**
Fonctionnement	431 363	431 363
Investissement	943 363	943 363

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	376 000
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	55 363

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	51 000
Chap. 66 – Charges financières	22 913
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	166 360
Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	191 090

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	33 000
Chap. 23 – Immobilisations en cours	800 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	55 363
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	55 000

En recettes :

Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	55 000
Chap. 16 – Emprunts	475 913
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	166 360
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	55 000
Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	191 090

Pour ce budget, il s'agit essentiellement de prendre en compte :

- ✓ Les travaux liés à la mise aux normes sur les captages notamment les travaux de réhabilitation d'ouvrage de franchissement des ravines ;

Les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote par chapitre ou article ;
- Voter le budget.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère :

- **À l'unanimité** décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;
- **À la majorité absolue (8 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – M. FORT Paul et Mme SILOTIA Natacha par procuration)** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **budget primitif 2015 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 1 374 726	**Recettes : 1 374 726**
Fonctionnement	431 363	431 363
Investissement	943 363	943 363

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

